

ces même étaient excessivement multipliés, parce que la plupart de ceux qui occupaient un trône se permettaient d'avoir plusieurs femmes à la fois, et que tous leurs enfans, sans distinction, étaient regardés comme légitimes.

Cette division, cette subdivision des provinces réduisaient quelquefois à rien, à presque rien les apanages. Pour les accroître, les divers concurrens avaient recours à l'intrigue, aux armes, et plus souvent encore au poison, à l'assassinat. C'était dans la famille royale une suite d'atrocités dont les âmes les plus sanguinaires n'entendraient pas sans frémir les affreux détails. Les peuples étaient complices, étaient victimes de tant de forfaits, et chaque jour ajoutait à leur férocité, à leurs infortunes. La république ne sortait d'une crise que pour retomber dans une crise plus déplorable.

Durant ces époques désastreuses, les rois contractèrent l'habitude de se décharger du poids des affaires sur une espèce de visir qu'on appelait *maire du palais*. Le poste fut d'abord glissant. Ceux qui l'occupaient pouvaient être destitués, et l'étaient souvent. Ils aspirèrent à l'inamovibilité, et ils y parvinrent. Mais c'était la cour qui les choisissait. Ils voulurent être élus par la multitude. Cette ambition leur réussit encore, et ils cessèrent d'être les hommes du monarque pour devenir les hommes de la nation.

Ce dernier changement fit passer l'autorité tout

entière dans les mains du maire. Les princes ne furent plus que des fantômes couronnés qui végétaient en imbécilles au fond de leur palais ou de leur sérail. Si leur nom se voyait encore au bas des lois et des ordonnances, c'était par une vieille habitude, c'était par un reste d'attachement pour le sang de Clovis. Pépin de Héristal se permit le premier de supprimer cette formalité, regardée jusqu'alors comme nécessaire. Après lui, Charles Martel laissa le trône vacant. Plus hardi, plus entreprenant que son père et que son aïeul, Pépin-le-Bref s'empara du sceptre.

Son fils Charlemagne donna à la couronne dont il avait hérité un éclat qu'elle n'avait pas eu encore, et qu'elle n'a peut-être pas recouvré depuis. Il ne manqua à ce prince, si supérieur à son siècle, que les vues qui auraient pu perpétuer son heureuse et brillante administration. Malheureusement il ne fut pas assez éclairé pour sentir qu'un état, quelque vaste qu'il soit, doit être conservé entier; que toutes les divisions qu'on en peut faire sont une source nécessaire de discordes et de guerres interminables; que l'indivisibilité y peut seule maintenir la paix, et par conséquent assurer le bonheur des peuples; que, quoique le partage des successions particulières soit l'arrangement le plus conforme à la nature, il est le plus infailible destructeur des empires. Son attention ne se fixa pas sur ces grands principes. Par préjugé, par orgueil, par faiblesse pour sa famille ou par indifférence

pour ses sujets, il disposa en faveur de ses enfans des provinces que la naissance lui avait données ou qu'il avait conquises comme il l'aurait fait d'un simple patrimoine; et, pour avoir voulu créer plusieurs rois dans sa maison, il prépara la ruine de tous et celle de la monarchie. La décadence fut même très-rapide, et des esprits observateurs en ont démêlé les causes au travers du chaos qui règne dans les annales de ces temps obscurs.

L'héritage de Charlemagne fut très-inégalement partagé. Ceux de ses descendans qui n'étaient pas satisfaits du territoire qui leur était échu ne tardèrent pas à revendiquer les armes à la main ce qu'ils croyaient ou feignaient croire leur appartenir. L'harmonie n'était pas mieux établie dans la même branche que dans les différentes branches de la famille royale. Des fils dénaturés faisaient la guerre à leur père pour l'obliger à descendre du trône, ou pour le forcer à le démembrer.

Ce n'était pas toujours par le carnage que se terminaient ces grands différends. Lorsque les peuples épuisés se refusaient à des combats opiniâtres et sanglans, c'était une nécessité que les concurrents soumissent à une assemblée nationale leurs prétentions, bien ou mal fondées. Cette assemblée, trop négligée peut-être vers la fin de la première race, fit plus que recouvrer sa dignité première: du rôle d'arbitre elle s'éleva au rôle de souverain, et se mit ou se remit en possession de disposer à son gré des couronnes.

Une autorité que les grands donnaient, que les grands ôtaient selon leurs caprices, ne pouvait pas les contenir dans l'obéissance, et moins encore les y ramener lorsqu'ils s'étaient permis de s'en écarter. Aussi ces hommes hautains et farouches méprisèrent-ils bientôt les tribunaux impuissans du prince, et n'en appelèrent-ils qu'à leur épée des torts réels ou imaginaires qu'on leur avait faits. Peut-être n'y avait-il pas un seul baron qui ne fit la guerre à ses voisins, ou qui ne la soutint contre eux. C'était d'une extrémité du royaume à l'autre une suite non interrompue de querelles particulières soutenues avec l'acharnement inséparable des mœurs les plus sauvages, des plus violentes passions. Tant de calamités ne purent dégoûter les seigneurs de la funeste habitude de se faire justice eux-mêmes, et la loi elle-même se vit forcée de donner sa sanction à un système incompatible avec l'ordre social.

Une usurpation enfante des usurpations. Les fiefs n'avaient été d'abord accordés que pour un an. Ce terme se prolongea peu à peu, et s'étendit avec le temps à toute la vie. Les ressorts du gouvernement se relâchèrent encore, et l'hérédité s'établit généralement. Cette innovation, qui avait réduit successivement le domaine royal à deux villes de peu d'importance, et à leur territoire excessivement borné, fut consacrée par une convention formelle à l'élevation de Hugues Capet

au trône, et le plus destructeur de tous les droits, le droit féodal, régna dans toute sa force.

La France ne fut plus alors qu'un assemblage de petites souverainetés placées à côté les unes des autres, mais sans aucun lien. Dans cette anarchie, les seigneurs, entièrement indépendans du chef apparent de la nation, opprimaient à leur gré leurs sujets ou leurs esclaves. Si le monarque voulait s'intéresser pour ces malheureux, on lui faisait la guerre. Si ces malheureux eux-mêmes osaient quelquefois réclamer les droits de l'humanité, ce n'était que pour voir s'appesantir les fers qui les écrasaient.

Cependant l'extinction de quelques maisons puissantes, des traités ou des conquêtes ajoutaient successivement au domaine royal des territoires plus ou moins étendus. Cette acquisition de plusieurs provinces forma à la couronne une masse de puissance qui lui donna de l'activité. Une lutte perpétuelle entre les rois et la noblesse, une alternative de prépondérance entre le pouvoir d'un seul et celui de plusieurs : cette sorte de confusion dura presque sans intervalle jusque vers le milieu du quinzième siècle.

Alors changea le caractère des Français par une suite d'événemens qui avaient changé la forme du gouvernement. La guerre que les Anglais, unis ou soumis aux Normands, n'avaient cessé de faire à ce royaume depuis deux ou trois cents ans, y

répandit l'alarme, et fit de grands ravages. Les victoires de l'ennemi, la tyrannie des grands, tout fit désirer à la nation que le prince devint assez puissant pour chasser les étrangers et soumettre les seigneurs. Pendant que des rois sages et belliqueux travaillaient à ce grand ouvrage, il naquit une nouvelle génération. Chacun, après le danger, se crut assez riche des droits qui étaient restés à son père. On ne remonta pas jusqu'à l'origine du pouvoir des rois, qui dérivait de la nation ; et la constitution de l'état, qui avait été comme démocratique sous la première race, mais qui était devenue aristocratique sous la seconde, finit par être une pure monarchie sous la troisième. Une armée mercenaire et toujours sur pied, substituée à la milice féodale, donna de la stabilité à toutes les usurpations que les monarques avaient faites successivement sur les droits des peuples.

Avant cette époque, l'histoire de France offre la complication d'un grand nombre de souverainetés tantôt divisées et tantôt unies. Depuis Louis XI, c'est l'histoire d'une grande monarchie. L'autorité de plusieurs tyrans est concentrée dans une même main. Le peuple n'en est pas plus libre ; mais c'est une autre police. La paix est plus sûre au-dedans, et la guerre plus vigoureuse au-dehors.

Les guerres civiles, qui mènent les peuples libres à l'esclavage, et les peuples esclaves à la liberté, n'ont fait en France qu'abaisser les grands sans relever le peuple. Les ministres, qui seront tou-

jours les hommes du prince tant que la nation n'influera pas dans le gouvernement, ont tous vendu leurs concitoyens à leur maître ; et comme le peuple , qui n'avait rien , ne pouvait rien perdre à cet asservissement , les rois y ont trouvé d'autant plus de facilité qu'il a toujours été coloré d'un prétexte de police, ou même de soulagement. L'antipathie que produit une excessive inégalité des conditions et des fortunes a favorisé tous les projets qui devaient agrandir l'autorité royale. Les princes ont eu la politique d'occuper la nation tantôt de guerres au-dehors , tantôt de disputes religieuses au-dedans ; de laisser diviser les esprits par les opinions , et les cœurs par les intérêts ; de semer et d'entretenir des rivalités entre les divers ordres de l'état ; de caresser tour à tour chaque ambition par une apparence de faveur, et de consoler l'envie naturelle du peuple par l'humiliation de toutes. La multitude , pauvre , dédaignée , en voyant successivement abattre tous les corps puissans , a du moins aimé dans le monarque l'ennemi de ses ennemis.

La nation, déchue par son inadvertance du privilège de se gouverner, n'a pas cependant encore subi tous les outrages du despotisme. C'est que la perte de sa liberté n'est pas l'ouvrage d'une révolution orageuse et subite , mais de la lime de plusieurs siècles. Le caractère national, qui a toujours influé dans l'esprit des princes et des cours , ne fût-ce que par les femmes , a formé comme un

balancement de puissance , qui , tempérant par les mœurs l'action de la force et la réaction des volontés , a prévenu ces éclats , ces violences , d'où résulte ou la tyrannie monarchique , ou la liberté populaire.

L'inconséquence naturelle à l'esprit d'une nation gaie et vive comme les enfans a heureusement prévalu sur les systèmes de quelques ministres despotes. Les rois ont trop aimé les plaisirs , et en ont trop bien connu la source pour ne pas déposer souvent ce sceptre de fer qui aurait effrayé la société et dissipé les frivoles amusemens dont ils étaient idolâtres. L'intrigue , qui les a toujours assiégés depuis qu'ils ont appelé les grands à la cour , n'a point cessé de renverser les gens en place avec leurs projets. Comme le gouvernement s'est altéré d'une manière insensible , les sujets ont conservé une sorte de dignité dans laquelle le monarque même semblait respecter la source ou l'effet de la sienne propre. Il s'est trouvé long-temps le suprême législateur sans vouloir ou pouvoir abuser de toute sa puissance. Arrêté par le seul nom des lois fondamentales de sa nation , il a craint souvent d'en choquer les maximes. Il a senti qu'on avait des droits à lui opposer. En un mot , il n'y a point eu de tyran lors même qu'il n'y avait plus de liberté.

Tels et plus absolus encore ont été les gouvernemens d'Espagne et de Portugal , de Naples et de Piémont ; toutes les petites principautés d'Ita-

lie. Les peuples du midi, soit paresse d'esprit ou faiblesse de corps, semblent être nés pour le despotisme. L'Espagne avec beaucoup d'orgueil, l'Italie, malgré tous les dons du génie, ont perdu tous les droits, toutes les traces de la liberté. Partout où la monarchie est illimitée, on ne peut assigner la forme du gouvernement, puisqu'elle varie non-seulement avec le caractère de chaque souverain, mais à chaque âge du même prince. Ces états ont des lois écrites, ont des usages et des corps privilégiés : mais, quand le législateur peut bouleverser les lois et les tribunaux ; quand son autorité n'a plus d'autre base que la force, et qu'il invoque Dieu pour se faire craindre, au lieu de l'imiter pour se faire aimer ; quand le droit originel de la société, le droit inaliénable de la propriété des citoyens, les conventions nationales, les engagements du prince sont en vain réclamés ; enfin quand le gouvernement est arbitraire, il n'y a plus d'état ; ce n'est plus que la terre d'un seul homme.

Dans ces sortes de pays il ne se formera point des hommes d'état. Loin que ce soit un devoir de s'instruire des affaires publiques, c'est un crime, un danger d'être éclairé sur l'administration. Là, comme dans le ministère de l'Église, la vocation s'appelle grâce ; on l'obtient par des prières. La faveur de la cour, le choix du prince suppléent aux talens. Ce n'est pas qu'ils ne soient utiles ; on en a besoin quelquefois pour servir, jamais pour

commander : aussi dans ces contrées le peuple finit par se laisser gouverner, pourvu qu'on le laisse dormir. Une seule législation mérite d'être observée dans ces belles régions de l'Europe ; c'est le gouvernement de Venise. Cet état présente trois grands phénomènes ; sa fondation première ; sa puissance au temps des croisades, et son administration actuelle.

Une ville grande, magnifique, riche, inexpugnable, sans enceinte et sans forteresses, domine sur soixante-douze îles. Ce ne sont pas des rochers et des montagnes élevés par le temps au sein d'une vaste mer : c'est plutôt une plaine morcelée et coupée en lagunes par les stagnations d'un petit golfe sur la pente d'un terrain bas. Ces îles, séparées par des canaux, sont jointes aujourd'hui par des ponts. Les ravages de la mer les ont formées, les ravages de la guerre les ont peuplées vers le milieu du cinquième siècle. Les habitans de l'Italie, fuyant devant Attila, cherchèrent un asile dans l'élément des tempêtes.

Les lagunes vénitiennes ne composaient dans les premiers temps ni la même ville, ni la même république. Unies par un intérêt commun de commerce, ou plutôt par le besoin de se défendre, elles étaient du reste divisées en autant de gouvernemens que d'îles soumises chacune à son tribun.

De la pluralité des chefs naquit la division des esprits et la destruction du bien public. Ces peuples élurent donc, pour ne faire qu'un corps, un

prince qui, sous le nom de *duc* ou de *doge*, jouit long-temps de tous les droits de la souveraineté, dont il ne lui reste aujourd'hui que les marques. Les doges furent élus par le peuple jusqu'en 1175. A cette époque les nobles s'approprièrent le droit exclusif de nommer le chef de la république ; ils s'emparèrent de l'autorité et formèrent une aristocratie.

On distingue deux sortes d'aristocratie. Dans l'une chaque noble a sur ses vassaux un pouvoir arbitraire qu'il exerce librement sans trouver d'obstacle. Dans l'autre la puissance souveraine réside dans le corps entier de la noblesse, et aucun individu n'y jouit d'aucune prérogative qui lui soit propre. Le premier de ces gouvernemens, qui est celui de la Pologne, n'a trouvé jusqu'ici aucun approbateur éclairé. Il n'en est pas ainsi du second, établi de temps immémorial à Venise : on a jugé que l'intérêt de tous étant qu'il ne dégénérât jamais en tyrannie, les intérêts privés y seraient toujours aisément étouffés.

Ceux des écrivains politiques qui ont donné la préférence à cette espèce de gouvernement ont dit, avec une apparence de raison, que toutes les sociétés, de quelque manière qu'elles se soient formées, ont été ainsi régies. Si dans les états démocratiques le peuple voulait régler lui-même son administration, il tomberait nécessairement dans le délire, et le soin de sa conservation le force de se livrer à un sénat plus ou moins nombreux.

Si dans les monarchies les rois prétendaient tout voir, tout faire eux-mêmes, rien ne se verrait, rien ne se ferait ; et il a fallu recourir à des conseils pour préserver les empires d'une stagnation plus funeste peut-être qu'une activité mal dirigée. Tout ramène donc à l'autorité de plusieurs et d'un petit nombre ; tout se conduit aristocratiquement.

Mais dans cet ordre de choses, le commandement n'est pas fixe dans une classe de citoyens, et l'obéissance dans les autres : mais la carrière de l'honneur et des emplois n'est pas fermée à quiconque a les talens nécessaires pour y parvenir ; mais les nobles ne sont pas tout et le peuple rien. Substituez l'aristocratie, et vous ne trouverez que l'esclavage et le despotisme.

Dans l'origine, Venise tempéra autant qu'il était possible les vices de cet odieux et injuste gouvernement. On y distribua, on y balança les branches du pouvoir avec une harmonie remarquable. Des lois sages et sévères furent portées pour réprimer, pour épouvanter l'ambition des nobles. Les grands régnèrent sans bruit avec une sorte d'égalité, comme les étoiles brillent au firmament dans le silence de la nuit. Ils durent se conformer extérieurement aux usages de tous les ordres de la république pour que la distinction entre les patriciens et les plébéiens devint moins choquante. L'espoir même de partager avec le temps la souveraineté fut conservé à ceux qui en étaient exclus,

si par leurs services ou leur industrie ils acquéraient un jour de la considération et des richesses.

C'était le seul gouvernement stable et bien ordonné qui fût alors dans nos régions ; les autres états d'Italie , la plupart très-faibles , étaient un théâtre continuel des plus horribles troubles. Les révolutions y étaient presque journalières ; elles étaient plus souvent l'ouvrage du poison , de l'assassinat , des conspirations que de la guerre. Des mouvemens populaires élevaient un prince , des mouvemens populaires le faisaient tomber, le reste de l'Europe croupissait dans les horreurs de l'anarchie féodale.

Lorsque la découverte du Nouveau-Monde et du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance eut ruiné le commerce de la république , elle se vit privée de tout ce qui lui avait donné de la grandeur , de la force , du courage. A ces illusions , qui consolait en quelque sorte ses sujets de la perte de la liberté , fut substituée la séduction des voluptés , des plaisirs et de la mollesse. Les grands se corrompirent comme le peuple , les femmes comme les hommes , les prêtres comme les laïques , et la licence ne connut plus de bornes. Venise devint le pays de la terre où il y avait le plus de vices éclatans et le moins de vertus factices.

D'autres moyens non moins puissans furent encore employés pour assurer la tranquillité. Les immenses domaines dont jouissait le fisc lui per-

mirent de porter de la modération dans les impôts , et de les rendre comme invariables. Pour tenir le citoyen toujours paisible et toujours gai , le culte fut tourné vers les cérémonies , et il n'y eut point de fête sans spectacle et sans musique. Le régnicole , comme l'étranger , eut la liberté de tout dire et de tout faire , pourvu que dans le public il ne parlât ni de religion ni de politique. L'éloge du gouvernement était proscrit avec autant de sévérité que sa censure. Les dépositaires de l'autorité n'ignoraient pas que l'administration ne tarde point à être censurée partout où il est permis de l'exalter. On statua qu'un patricien qui se vouerait à l'Église ne serait plus qu'un sujet. Il fut permis aux moines et aux prêtres de se masquer et de partager avec la multitude les plaisirs les plus profanes ou les plus honteux. L'état savait qu'un ecclésiastique avili ne peut rien.

A mesure qu'on énervait les bras , les esprits , les cœurs au-dedans , c'était une nécessité qu'on montrât moins de vigueur , moins d'action au-dehors. Aussi la république tomba-t-elle dans une circonspection pusillanime. Elle prit , elle renforça le caractère national de toute l'Italie ombrageuse et défiante. Avec la moitié des trésors et des veilles que lui a coûté depuis deux siècles sa neutralité , elle se serait peut-être à jamais délivrée des dangers dont à force de précautions elle s'environne.

Au milieu de tant de soins pour sa sûreté , la